

Association Syndicale du Lotissement Les Verdiers
8 rue des Bergeronnettes
59390 Lys Lez Lannoy
Site Internet : a.s.l.v.free.fr
Email : aslv@m6net.fr

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville
59390 Lys Lez Lannoy

le 16 août 2002

Objet : Arrêté – Balises de priorité rue des Verdiers

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu le 14 août dernier copie de l'arrêté repris en objet. Notre étonnement est grand!

Nous pensons que cette mesure (qui ne gêne en rien les co-lotis) va par contre accroître considérablement la vitesse sur la rue des Verdiers rendant très périlleux toute tentative de franchissement pour les nombreux piétons qui passent sur cette route ou tout simplement les enfants qui se rendent à l'école...

Vous précisez sur votre arrêté : Considérant le danger représenté par toutes les intersections

Sauriez vous nous préciser quel danger nouveau représentent les intersections depuis que nous avons fermé la voie privée ??? Au contraire beaucoup moins de véhicules traversent rapidement notre lotissement par la rue des Bouvreuils. Vous aviez, en son temps, pris la juste mesure de créer ces priorités à droite pour contribuer au ralentissement de la circulation rue des Verdiers. Comment penser qu'une mesure inverse servirait le même objectif ?

Vous précisez sur votre arrêté : Considérant que cela confirme le caractère privé des voies

Sur le fond, la fermeture, par des mobiliers non scellés au sol, de l'extrémité de la rue des Bouvreuils et de la rue Ronsard fait suite à la décision quasi unanime d'une Assemblée Générale où vous aviez été convié. Elle fait suite également à la demande de riverains de cette dernière rue à laquelle votre adjoint avait confirmé à cette époque le caractère privé de ces voies et cette possibilité de fermeture, renvoyant la prise de cette mesure à notre association. (Copie du courrier joint)

Cette mesure, vous le savez puisque nous vous l'avons rappelé à plusieurs reprises, tente de répondre aux demandes de nos co-lotis qui voyaient l'intensité et la vitesse du trafic de cette rue augmenter et son état se détériorer.

Nous vous rappelons que, dans l'état d'avancement du dossier d'apport(toujours pas d'apport des voiries de la SEM vers l'ASL des Verdiers chez le notaire) la rue des Verdiers a le même statut que les autres rues du lotissement. Faut-il en déduire que cet arrêté confirmerait son caractère privé ? Nous ne le pensons pas.

- Le statut d'impasse de la rue des Tourterelles et de l'impasse de la rue des Verdiers est inchangé depuis leur création. Il n'y a pas là de fait nouveau qui affirme le caractère privé de ces voies.

- L'état d'avancement du dossier d'apport ne nous permet pas d'intervenir sur des ouvrages dont nous ne sommes à l'heure actuelle que jouisseurs. Nous ne sommes donc pas en mesure de sceller au sol des panneaux ou de peindre des lignes. Vous voudrez bien transmettre à la SEM l'aménagement les travaux induits nécessaires.

- Nos demandes de passages piétons sur la rue des Verdiers pour assurer la sécurité des piétons traversant sont restées vaines à ce jour. La sécurité n'est elle pas un tout ?

Nous allons tenter d'expliquer votre arrêté à nos co-lotis que beaucoup prennent déjà, à tort nous le pensons, comme une mesure de rétorsion.

Nous restons à votre disposition pour étudier les mesures effectives qui pourraient servir la sécurité de tous . Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en nos sincères salutations

Pour le bureau de l'A.S.L Les Verdiers
Le Président

Copie : Co-lotis